



Licenciement pour non présentation à un entretien de mission

Par **MartyF**, le **26/09/2012** à **10:03**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une SSII. Je viens de passer un entretien "préalable à un licenciement pouvant aller jusqu'à la faute grave". Ce qui m'est reproché est très clair : je ne me suis pas présenté à un entretien pour une mission. Voici le contexte :

Je suis actuellement en mission chez un client. La fin de celle-ci s'approchant, ma commerciale m'a trouvé deux entretiens. Le premier dans Paris intramuros s'est très bien passé, mais le second était excessivement loin de chez moi (2h45 en transports). J'y suis donc allé en voiture (70km) en prenant deux heures pour être sûr d'être à l'heure. Je suis resté coincé dans un bouchon monstre dont je n'ai jamais eu l'explication. Au bout de 3h15, je n'avais parcouru que 2/3 du parcours. Ma commerciale m'a alors dit de faire demi-tour. Le lendemain, un mail m'annonce qu'une lettre pour un entretien préalable à un licenciement vient de m'être envoyé.

Ma question est donc la suivante : peuvent-ils me virer pour cette seule raison ? Il n'y a jamais eu de clash avec ma boîte, cela se passait très bien auparavant. Je n'avais aucune intention de nuire à qui que ce soit, et encore moins à moi-même en n'allant pas à un entretien pour une mission !

Merci de vos réponses !

Par **P.M.**, le **26/09/2012** à **16:37**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si la convocation à l'entretien pour la nouvelle mission vous a été faite par écrit...

Je vous conseillerais en tout cas de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **MartyF**, le **26/09/2012** à **21:21**

Bonsoir,

Pour la lettre, je l'ai bien reçue par recommandé AR, et il était spécifié que je pouvais me faire accompagner. Ce que j'ai fait d'ailleurs, mais les représentants du personnel ont tous tenu le même discours : l'employeur ne veut que mon bien et c'est la mort à l'âme qu'ils m'ont envoyé cette lettre....

Pour l'embouteillage j'étais sur une autoroute. Pas de péage (malheureusement pour une fois) et je n'ai pas eu à prendre de l'essence, je n'ai donc rien qui peut prouver que je me sois effectivement déplacé.

En revanche, à l'entretien ils m'ont dit avoir demandé à la police une attestation comme quoi il n'y avait pas de ralentissement assez important à cet endroit pour justifier ce retard.

Maintenant, je me méfie de ce qu'elle veut dire par "pas assez important", puisque pour elle 6h de transports en commun est faisable pour aller au boulot....

Ca me semble assez incroyable, pour une société qui se veut aussi humaine, de demander une enquête à la police pour ça...

Par **P.M.**, le **26/09/2012** à **22:01**

Vous n'avez pas répondu pour savoir si la convocation à l'entretien pour la nouvelle mission vous a été faite par écrit...

Pour l'entretien préalable au licenciement, vous n'avez pu vous faire assister que par un seul Représentant du Personnel, il n'ont donc pas pu tous avoir le même discours du moins à ce moment...

Reste à attendre la lettre de l'éventuel licenciement pour savoir s'il serait effectivement prononcé pour faute grave et le motif invoqué mais vous pourriez le contester devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **MartyF**, le **27/09/2012** à **00:46**

Si si, la lettre m'est bien parvenue par écrit, en AR. Tout a parfaitement été fait dans les règles.

Je n'ai pu me faire assister qu'un seul représentant bien sûr, mais je les ai tous contacté au préalable pour avoir leurs différents avis. Aucun n'est syndiqué, et pas un seul n'a tenté de caché qu'ils étaient plutôt du côté de l'employeur...

Je n'ai pourtant pas l'impression d'avoir été un mauvais élément, puisqu'en début d'année j'avais été contacté pour occuper le poste de directeur technique. J'ai dû refuser à cause de raisons personnelles, mais jamais je n'ai eu de retours négatifs sur mon travail ou mon attitude, bien au contraire.

C'est pourquoi je suis complètement atterré de voir jusqu'où ils sont en train d'aller....

Par **P.M.**, le **27/09/2012** à **16:47**

Bonjour,

On ne sait toujours pas si vous parlez de la convocation à l'entretien préalable au licenciement ou pour le rendez-vous à propos de votre nouvelle mission...

De toute façon, vous ne pouvez pas empêcher réellement l'employeur de vous licencier mais éventuellement contester la sanction ensuite...

Par **MartyF**, le **27/09/2012** à **17:09**

C'est la convocation à l'entretien préalable que j'ai reçu par recommandé AR. Le RDV à l'entretien pour la mission m'a été envoyé par mail.

Je sais bien que je ne pourrai pas l'empêcher de me licencier, mais je trouve quand même que c'est un peu léger comme motif, surtout que c'est la première fois que ça m'arrive, et que jusqu'à présent ils n'avaient rien à me reprocher...

Par **P.M.**, le **27/09/2012** à **19:50**

Nous avons enfin une réponse concernant la convocation pour la nouvelle mission donc le mail pourrait lui-même être contesté vraisemblablement comme une obligation de vous y rendre et les conséquences si vous ne vous y rendez pas d'autant plus qu'il aurait sans doute pu être reporté en cas d'empêchement...

Donc, si vous savez bien que vous ne pouvez pas empêcher le licenciement qui n'est pour l'instant qu'éventuel, vous savez bien aussi que tant que vous n'avez pas reçu sa notification et son motif, vous ne pouvez rien contester et que ce n'est qu'ensuite que vous pourriez le faire...